

AVIS PUBLIC

BUDGET 2022

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le budget pour l'exercice financier 2022 de la Ville de Rimouski sera adopté par le conseil municipal lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le **LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**, à **20 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski.
2. Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur ce budget.

DONNÉ À RIMOUSKI, CE 1^{ER} JOUR DE DÉCEMBRE 2021.



Le greffier,
Julien Rochefort-Girard, avocat